

COMMUNE DE CUREMONTE**LEVES TOPOGRAPHIQUES****AMENAGEMENT DU BOURG ET PARKING LESTURGIE****CHOIX ENTREPRISE**

Le Maire de la commune de CUREMONTE,
Vu le Code Général des collectivités territoriales et son article L.2122.22,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 Juillet 2020 donnant délégations au Maire pour les marchés passés selon la procédure adaptée inférieur à 214 000€,

Considérant la nécessité d'effectuer des levés topographiques dans le cadre de travaux d'aménagement du haut du bourg et du parking de Lesturgie,

Considérant le montant estimatif de la prestation évalué par l'Assistant à Maîtrise d'ouvrage « Corrèze Ingénierie » à 3 000.00€ HT, montant permettant une procédure adaptée sur simple devis.

Considérant la consultation effectuée aux entreprises locales suivantes :

CABINET A2GEO à Brive
SOTEC PLANS à Brive
MESURES GEOMETRES EXPERTS à Brive

Considérant que 2 entreprises, ont adressé leur offre pour la date du 13/07/2022 et pour un montant HT suivant :

SOTEC PLANS	2 620.00 €
MESURES GEOMETRES EXPERTS	2 890.00 €

Considérant ces éléments,

D10/2022 -DECISION -

ARTICLE I : L'entreprise SOTEC PLANS propose une offre répondant de façon satisfaisante au cahier des charges présenté et son offre est la mieux-disante.

ARTICLE II : Considérant les références de cette Entreprise, le devis est accepté pour la somme totale de : **2 620.00 € HT soit 3 144.00€ TTC.**

ARTICLE III : Ampliation de cet arrêté sera adressée à :

- Sous-Préfecture de Brive-la-Gaillarde
- Monsieur le Trésorier de Meyssac,
- L'Entreprise *SOTEC PLANS*.

Fait à CUREMONTE, le 30/08/2022

Madame le Maire,


 Nelly GERMANE.

